

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04.13.31.96.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

OBJET : Achat d'espaces publicitaires, de places et de loges lors de la saison sportive 2018-2019 de l'équipe de Handball masculine de division 1 du "Pays d'Aix Université Club".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à l'équipe de Handball masculine « Pays d'Aix Université Club » qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par son aspect économique et médiatique.

Cette structure évolue dans la catégorie professionnelle de handball, la division 1 de la ligue nationale de handball masculine, la Lidl Star league.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique important dans la presse spécialisée ainsi que dans la presse quotidienne régionale (PQR).

Mais l'intérêt majeur pour notre collectivité est la diffusion de ce championnat par la chaîne de télévision Bein Sport qui en détient les droits.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes.

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec la société Pays d'Aix Université Club Handball, dans le cadre d'un contrat permettant la promotion de notre territoire. Ce contrat sera passé pour la saison sportive 2018- 2019.

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif

aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par la société Pays d'Aix Université Club Handball concernant la commercialisation de ces prestations.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par la Pays d'Aix Université Club Handball pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires, pour l'achat de loges et de places pour la saison sportive 2018- 2019 ainsi que par le niveau sportif de cette équipe.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport soit 200.000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL